

## L'AGRÉMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL, UNE OBLIGATION

Pour devenir assistant-e familial-e, il faut au préalable disposer d'un agrément obligatoire délivré par la Présidente du Conseil départemental.

Pour obtenir l'agrément, vous devez tout d'abord participer à une réunion d'information en contactant :

**la Direction des Actions de Santé PMI  
au 05 53 69 40 88 ou au 05 53 69 43 27.**

Après dépôt de votre dossier, une phase d'évaluation de 4 mois sera menée par une équipe pluridisciplinaire à partir d'entretiens et visites à domicile.

L'agrément peut être accordé pour un à trois enfants maximum, et ce pour une durée de 5 ans renouvelable. Même si celui-ci est indispensable pour exercer cette profession, il ne garantit pas un emploi. Il est donc nécessaire ensuite de postuler pour être recruté.



## POUR REJOINDRE LES ÉQUIPES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

Adressez votre candidature  
au Pôle adoption-accueil familial  
de la Direction Enfance-Famille

### Conseil départemental de Lot-et-Garonne

1633, avenue Général Leclerc  
Direction Enfance-Famille  
Pôle Adoption-Accueil Familial  
47000 Agen

secretariatdef@lotetgaronne.fr  
05 53 69 40 79 / 05 53 69 39 26



LOTETGARONNE.FR

ENTRE NOUS  
IL N'Y A  
QU'UN PAS.

LOT-ET-GARONNE   
Le Département Cœur du Sud-Ouest



ASSISTANT-E  
FAMILIAL-E

ILS ONT BESOIN DE VOUS !  
DONNEZ DU SENS  
À VOTRE TRAVAIL,  
**SAUTEZ LE PAS,  
DEVENEZ  
ASSISTANT-E  
FAMILIAL-E**

Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne  
recrute et forme des assistants familiaux



LOTETGARONNE.FR

ENTRE NOUS  
IL N'Y A  
QU'UN PAS.

LOT-ET-GARONNE   
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## ASSISTANT·E FAMILIAL·E : UN PROJET DE VIE

- Vous êtes intéressé(e) par le domaine de la Protection de l'enfance
- Vous êtes disponible, organisé(e) et autonome dans vos déplacements
- Vous êtes intéressé(e) par un travail d'équipe et disposez des aptitudes à la communication
- Vous êtes disposé(e), ainsi que votre famille, à vous engager dans un projet d'accueil à domicile
- Vous êtes patient(e), compréhensif(ve) et vous souhaitez mettre ces qualités au profit d'enfants ou de jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance
- Vous êtes tolérant(e) et capable de respecter un environnement familial différent du vôtre
- Vous êtes prêt(e) à vous engager dans une formation pouvant être qualifiante.

ÊTRE ASSISTANT·E FAMILIAL·E,  
C'EST ACCUEILLIR JOUR ET NUIT,  
TEMPORAIREMENT OU DURABLEMENT  
AU SEIN DE SA PROPRE FAMILLE, DES  
ENFANTS ET DES JEUNES JUSQU'À  
21 ANS QUI NE PEUVENT DEMEURER  
DANS LEUR FAMILLE.

## UN MÉTIER DE CŒUR, QUI S'EXERCE À VOTRE DOMICILE ET PAR UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

L'assistant familial est un travailleur social qui accueille à son domicile, nuit et jour, pour des périodes longues ou courtes, des mineurs (0-18 ans) ou des jeunes majeurs (18-21 ans) qui ne peuvent demeurer dans leur famille et sont confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

### Son but :

- Lui offrir des conditions de vie lui permettant de poursuivre son développement physique, psychique, affectif et sa socialisation
- Lui assurer une permanence relationnelle, de l'attention, des soins et une responsabilité éducative au quotidien. L'attachement joue un rôle fondamental dans la construction de l'enfant ou du jeune.



## LE RÔLE DE L'ASSISTANT·E FAMILIAL·E AUPRÈS DE L'ENFANT, L'ADOLESCENT OU LE JEUNE MAJEUR

Le rôle de l'assistant familial est d'accueillir l'enfant et de prendre en compte ses besoins fondamentaux ; de participer à son éducation et à son évolution ; d'assurer son accompagnement dans les apprentissages et dans son intégration sociale ; de veiller au suivi médical ; de participer au projet pour l'enfant et collaborer avec l'ensemble des intervenants auprès de l'enfant.

Cette mission s'exerce avec l'appui et le soutien d'une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans la protection de l'enfance à laquelle l'assistant familial appartient et dans le respect des parents et de leurs droits.